



E  
ducation  
nationale  
enseignement  
supérieur  
recherche

INSPECTION ACADEMIQUE  
DE VAUCLUSE

Division  
des affaires financières et  
logistique

Référence  
xxxx  
Dossier suivi par  
Josette Sanchez  
Téléphone  
04 90 27 76 24  
Fax  
04 90 27 76 38  
Mél.  
josette.sanchez@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon



Avignon, le 27 janvier 2011

L'inspecteur d'académie  
directeur des services départementaux  
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs  
les Chefs d'établissement  
de l'enseignement privé

**Objet : Forfait d'externat**

J'ai l'honneur de vous préciser que la dépense de chaque trimestre du forfait d'externat est calculée à partir des remontées des effectifs d'élèves constatées dans la base académique.

Ce recensement est effectué pour l'année scolaire 2010/2011 :

- le 15 novembre 2010 pour le 1<sup>er</sup> trimestre,
- le 14 février 2011 pour le 2<sup>ème</sup> trimestre,
- le 16 mai 2011 pour le 3<sup>ème</sup> trimestre.

Je vous invite pour les deux remontées à venir vérifier dans les jours qui précèdent l'extraction, les données concernant votre établissement. Après cette date, aucune contestation du montant versé ne pourra être retenue si elle se fonde sur une saisie erronée des effectifs.



  
Bernard LELOUCH